



## REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE BENNE A GRAVATS POUR LES PARTICULIERS

Ce règlement s'applique à la mise à disposition de bennes pour les GRAVATS. Ce service est destiné aux administrés de la Commune de Peille

### I/ MODALITES DE RESERVATION :

Les administrés intéressés par ce service devront s'inscrire auprès de l'accueil de la Mairie de PEILLE ou de ses annexes, durant les horaires d'ouvertures, à savoir :

✚ A PEILLE

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi - 8h30 à 12h00,

✚ A LA GRAVE DE PEILLE

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi - 13h30 à 18h00 ,

✚ Ou par mail : [mairie@peille.fr](mailto:mairie@peille.fr)

Un contrat de mise à disposition sera rempli par les deux parties afin que chacun respecte ses engagements. Le règlement se fera au moment de l'inscription auprès de l'agent d'accueil habilité, contre remise d'un reçu.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2023\_108 du 02/10/2023.

- Le coût de la mise à disposition s'élèvera à 100€ pour 1 benne de camion 3.5T
- Le transport vers la déchetterie s'élèvera à 50€ pour 1 rotation de benne
- Un chèque de caution de 150€ sera demandé pour le respect du tri et débité uniquement en cas de non-respect des consignes ne permettant pas le traitement des déchets dans la filière prévue (exemple déchets verts, encombrants, calandrites...) ou de surcharge de la benne.
- L'inscription auprès des Services de la commune doit se faire au moins 15 jours avant la date souhaitée de mise à disposition.
- L'inscription est effective à partir du moment où le contrat est signé par l'administré puis par la commune (suivant le planning de disponibilité).
- La date retenue de mise a disposition sera validée avec le service technique en fonction de la nécessité du service.

Si la commune pour quelque raison que ce soit, devait annuler une inscription, celle-ci s'engage à en informer le demandeur dans les meilleurs délais avant la date initiale. L'administré sera prioritaire afin de planifier une autre mise à disposition.

De la même façon, l'administré doit informer de l'annulation de location de benne dans les meilleurs délais.

## II/ MISE A DISPOSITION & REGLES DE FONCTIONNEMENT :

La benne est mise à disposition pour 2 jours (dépose le 1er jour et retour le 2eme jour) ou pour le weekend (dépose le samedi et retour le lundi, suivant jours férié).

- L'utilisateur s'engage à trier les gravats tels qu'indiqué par les services et à justifier leur origine (voir annexe jointe définition des gravats),
- La benne est mise à disposition pour 2 jours (dépose le 1er jour et retour le 2eme jour) ou pour le weekend (dépose le samedi et retour le lundi, suivant jours férié)..
- 1 seule benne sera mise à disposition à la fois.
- La benne peut recevoir un chargement de **650kg** au maximum.
- Le demandeur sera tenu responsable du chargement de la benne et de son contenu,
- Le chargement de la benne devra être fait par l'administré de façon à ce que le volume soit inscrit dans les limites de la benne = pas de dépassement en largeur, longueur et hauteur. Le chargement de la benne reste entièrement à la charge de l'administré.
- Chaque benne renouvelée (livraison et évacuation) sera facturée.
- Les horaires, de mise à disposition et retour de la benne, sont à définir conjointement, dans le respect des horaires de travail des Services Municipaux.

Au moment de l'arrivée des agents, il est vivement conseillé à l'administré de procéder à un état des lieux succinct de la benne, validé conjointement avec les agents municipaux présent. Dès lors si une dégradation ou un vol de la benne devait être constaté, l'administré sera responsable et devra assumer les frais de réparation ou remplacement.

Pour un stationnement de la benne sur la voie publique, une demande de permission de stationnement devra être établie par les Services Municipaux sur demande de l'administré

Cette benne est exclusivement réservées à l'évacuation de gravats, pour tout autres types de déchets (verts, ferraille, encombrants, une autre benne devra être demandée.

En cas de non-respect, des consignes de tri ou en cas de surcharge, la municipalité se réserve le droit d'encaisser la caution de 150€ déposée lors de la réservation.

Le Maire de Peille  
Cyril PIAZZA

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE  
BENNE A DECHETS VERTS  
A L'USAGE DES PARTICULIERS DE PEILLE**

Date de l'inscription : .....

- Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

- ⇒ Déclare avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition de la benne à gravats et m'engage à respecter les conditions y étant énoncées,
- ⇒ Déclare avoir pris connaissance de la liste des gravats autorisés et non autorisés (annexe1) .
- ⇒ Je m'acquitte ce jour du règlement contre remise du reçu et du chèque de caution de 150€ à l'ordre du TRESOR PUBLIC

**La benne sera stationnée sur le domaine public,** **OUI** **NON**

**Je demande une permission de stationnement (ODP):** **OUI** **NON**

**La benne sera positionnée sur ma propriété:** **OUI** **NON**

- ⇒ Pour cela, j'autorise les agents à rentrer sur ma propriété pour déposer et retirer la benne
- ⇒ **Je déclare m'être assuré que mon terrain permet l'accueil de la benne et des manœuvres nécessaires**

**RESERVATION :**

Je souhaite disposer d'une benne (L'inscription auprès des Services de la commune doit se faire au moins 15 jours avant la date souhaitée de mise à disposition) :

Souhait n°1 :

à compter du ..... / ..... / ..... à ..... h ..... , pour une évacuation le ..... / ..... / ..... à ..... h .....

Souhait n°2 :

à compter du ..... / ..... / ..... à ..... h ..... , pour une évacuation le ..... / ..... / ..... à ..... h .....

Souhait n°3 :

à compter du ..... / ..... / ..... à ..... h ..... , pour une évacuation le ..... / ..... / ..... à ..... h .....

- J'autorise les Services Municipaux à diffuser mes coordonnées téléphoniques aux agents techniques chargés de livrer et évacuer la benne :

Téléphone fixe = .....

Téléphone mobile = .....

Mail : .....

- Je certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à respecter le règlement.

**CAUTION :** En cas de surcharge constatée à l'enlèvement, une deuxième benne sera alors déployée par les services et le chèque de caution sera alors encaissé.

Signature de l'administré :

# GRAVATS SALES

BENNES 3m<sup>3</sup> ou 7m<sup>3</sup> / CAISSONS 8m<sup>3</sup>



**BETON**



**CARRELAGES**



**BOIS**



**BRIQUES**



**TUILES**



**PLATRE**



**PIERRES**



**TERRE**



**POLYSTYRENE**



**METAUX**



**CABLES**



**PVC**



**VEGETAUX**



**CARTONS  
PLASTIQUES**



**BOUTEILLE  
DE GAZ**



**EXTINCTEUR**



**CALANDRITE**



**AMIANTE**



**DANGEREUX**

PEINTURES – AEROSOLS  
MATERIAUX SOUILLES - TISSUS  
SACS DE COLLE - ETC...



**DEEE**

DECHET ELECTRONIQUE  
& ELECTRIQUE

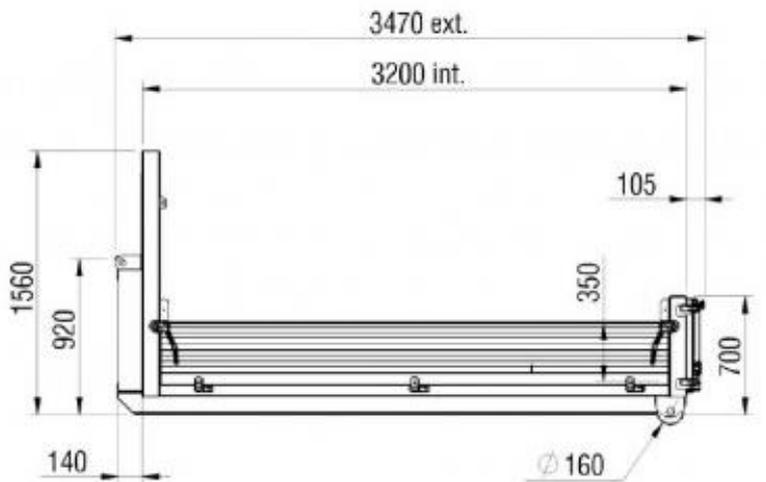
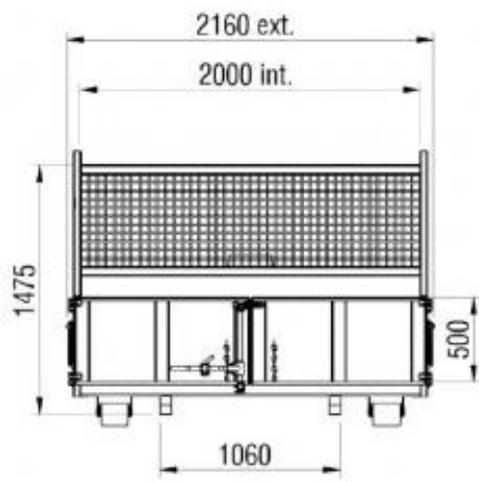
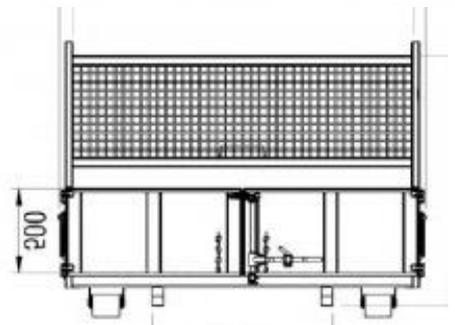
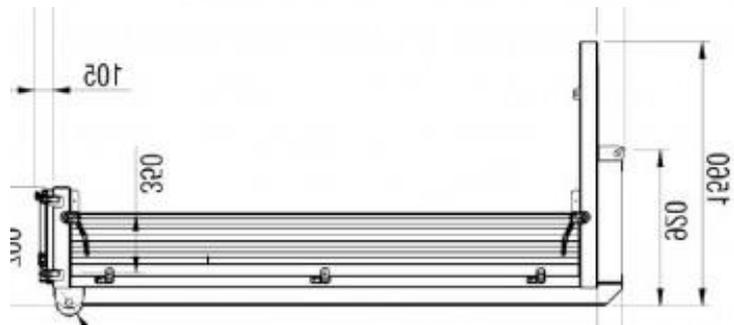
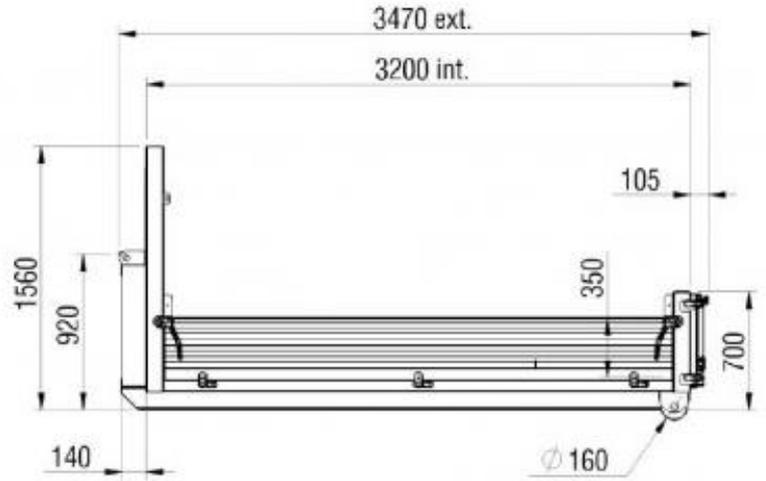
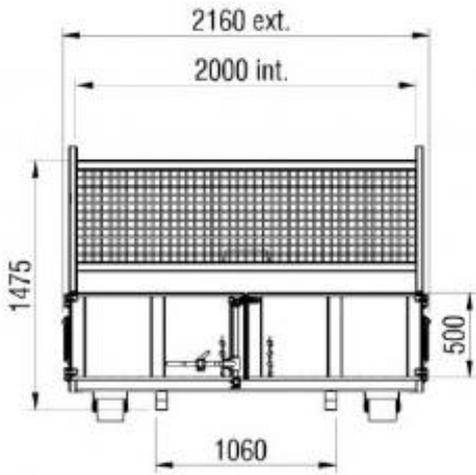
ANNEXE 2. PRESENTATION DE LA BENNE TYPE ~3M3



AR Prefecture

006-210600912-20231002-2023\_108-DE  
Reçu le 03/10/2023

ANN  
EXE  
3 :  
ET  
AT  
DE  
S  
LIE  
UX



**AR Prefecture**006-210600912-20231002-2023\_108-DE  
Reçu le 03/10/2023

	<b>A LA MISE A DISPOSITION</b>	<b>A L'ENLEVEMENT</b>
<b>DATE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT EMPLIROLL / FERMETURE</b>		
<b>ETAT</b>		
<b>CHARGEMENT</b>	VIDE	
<b>TRI</b>	VIDE	

POUR LE CTM

POUR LE DEMANDEUR